



## Déclaration de la Commission exécutive confédérale

La Commission exécutive confédérale, réunie le 24 février 2022, affirme la détermination de la Confédération FO quant aux revendications d'augmentations des salaires face à l'inflation que subissent les travailleurs et les ménages.

FO réaffirme que la réponse passe par l'augmentation générale des grilles de salaires, du SMIC, de l'indice de la Fonction publique, des pensions et allocations.

FO réaffirme qu'au-delà du pouvoir d'achat, l'augmentation des salaires est aussi l'augmentation de la part des richesses consacrée au financement de la protection sociale collective (Sécurité sociale, retraites, assurance chômage...).

FO réaffirme ainsi son opposition déterminée à tout retour de la réforme des retraites, à la mise en cause des régimes existants et au recul de l'âge de la retraite sous quelque forme que ce soit.

FO confirme son opposition à la réforme de l'assurance chômage, la précarité demeurant à des niveaux records.

La Commission exécutive affirme son soutien aux syndicats mobilisés pour leurs revendications et appelle tous ses syndicats à diffuser largement auprès des salariés la plateforme des revendications générales prioritaires publiée par la confédération.

Adoptée à l'unanimité (une abstention)

Paris, le 24 février 2022

Contact :

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

✉ [yveyrier@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.86.01